

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5321**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Chef d'équipe de maintenance en structure aéronefs

Nouvel intitulé : Chef d'équipe de maintenance en aérostructure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)	Directeur de l'EFSOAA

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

254r Contrôle des structures et soudures

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef d'équipe effectue et fait exécuter des travaux de chaudronnerie, de soudage ou de peinture sur des éléments de structures des aéronefs. Les aéronefs sont des avions école, de chasse ou de transport ou encore des hélicoptères.

Il exécute et fait exécuter des travaux de traitements anti-corrosion, des réparations et dans certains cas des confections.

Il opère sur des matériaux métalliques, composites ou plastiques avionnés qui nécessitent des connaissances de la structure d'un aéronef.

Dans tous les cas, il travaille selon les normes et les règlements en vigueur, conformément aux documents de référence, cartes de travail, manuels de maintenance, instructions techniques et renseigne la documentation de contrôle.

Il exploite et met à jour la documentation technique, éditée sur papier, microfiches ou informatisée, propose des évolutions de la documentation technique.

Il dirige la fonction logistique des matériels de sa responsabilité, gère des stocks et intervient dans le conditionnement des matériels.

Constamment attentif à la sécurité des vols, il connaît les règles d'organisation de l'entreprise et travaille avec soin et efficacité.

Il a la capacité d'être éducateur, formateur ou instructeur dans une école de l'armée de l'air. Il a la possibilité de travailler dans un bureau technique.

Les capacités attestées relèvent de trois domaines :

1 - Domaine d'encadrement

- Maîtriser l'organisation des activités d'un atelier spécialisé ;
- Maîtriser les techniques d'encadrement d'une équipe de travail ;
- Préparer le personnel à des tâches spécialisées dans le domaine de la maintenance en structures aéronefs ;

2 - Domaine lié aux opérations de mise en œuvre et de maintenance des matériels techniques.

- Maîtrise des documents de référence (carte de travail, manuel de maintenance, notices techniques...) ;
- Maîtrise des techniques de réparation et de confection des matériels, des systèmes et des aéronefs

3 - Domaine lié à la logistique des matériels.

- Maîtrise de la gestion des matériels techniques.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le chef d'équipe de maintenance en structures aéronefs exerce sa profession seul ou en tant que chef d'équipe, chef d'atelier ou de service à différents niveaux d'intervention, dans un hangar de maintenance ou en atelier, en métropole ou sur théâtre opérationnel.

chaudronnier-tôlier, ajusteur monteur aéronautique stratifieur, chaudronnier aéronautique

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

H2902 : Chaudronnerie - tôlerie

H3203 : Fabrication de pièces en matériaux composites

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification repose sur des évaluations théoriques et pratiques concernant l'encadrement, la réglementation et l'organisation

logistique, les connaissances techniques et les techniques d'aéronefs ainsi que sur un stage pratique d'une durée de six mois.

**Validité des composants acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- Le chef de l'établissement certificateur - au moins un représentant « employeur » ; - au moins un représentant « certifié » ; - au moins un cadre d'instruction ; - au moins un enseignant ou instructeur de la formation correspondante.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		- Le chef de l'établissement certificateur - au moins un représentant « employeur » ; - au moins un représentant « certifié » ; - au moins un cadre d'instruction ; - au moins un enseignant ou instructeur de la formation correspondante.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Mécanicien structures', niveau IV.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant révision des titres homologués. Homologation sous l'intitulé 'BS de structures des aéronefs', niveau IV.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs'. Titre délivré par l'Armée et l'air et par l'Armée de terre.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Changement d'intitulé à compter du 30 juillet 2002 : 'Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

MINISTERE DE LA DEFENSE ARMEE DE L'AIR

ARMEE DE TERRE

DFP/APR 28 bd Victor - 00460 Armées

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

Anciens libellés : - BS Mécanicien structures, niveau IV (Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990)

- BS de structures des aéronefs, niveau IV (Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995)

- Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

- Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

**Certification précédente :** Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef (fiche incomplète)

**Certification suivante :** Chef d'équipe de maintenance en aérostructure